



UFROS ACTU

L'actualité des retraités des organismes sociaux



Les Retraités dans la rue les 8 et 26 mars 2024

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits » - 1er article de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948 -

Les messages de haine, le rejet et la peur de l'autre, les atteintes aux libertés, les inégalités sociales qui traversent actuellement notre société mettent à mal cette déclaration si juste et pourtant devenue si ambitieuse. Le dernier point de bascule, le vote de la loi Darmanin avec des éléments du programme de l'extrême droite, vient renforcer divisions et exclusions. Alors que la population française est métissée, le racisme, l'antisémitisme, l'islamophobie, la xénophobie persistent, voire s'accroissent du fait de médias à la botte d'un pouvoir ultralibéral et autoritaire, dépourvu d'Histoire (ou la ré-écrivait), de principes et de valeurs !

Et nous, syndicalistes nous devons non seulement combattre les idées de l'extrême droite, mais aussi celles des « Macronistes » qui se contredisent :

- En effet, mercredi 21 février 2024, Missak et Mélinée Manouchian entrent au Panthéon pour parachever la reconnaissance par la nation de la résistance communiste et étrangère. C'est effectivement un geste mémoriel inédit et essentiel, mais en contradiction complète avec la politique conduite par Emmanuel Macron !

- L'égalité Femmes/Hommes était la Grande cause affichée du quinquennat de Macron ! Que s'est-il passé ?

Un jour sans nous

Le 8 mars journée internationale de lutte pour le droit des femmes, est une journée de grève féministe de toutes et tous pour revendiquer et gagner **l'égalité réelle au travail et dans la vie.**

C'est aussi une journée de solidarité avec les femmes du monde entier et de lutte contre les idées d'extrême droite sexistes et patriarcales !

Tous en grève et en manifestation le 8 mars, même les bénévoles !

- **Les grands oubliés du gouvernement doivent réagir !** En tant que retraités, reprenons la rue le **26 mars** pour faire vivre nos revendications, exiger une augmentation de 10 % de nos pensions avec l'objectif qu'aucune pension ne soit sous la valeur du Smic.

Soyons nombreux, nombreuses dans la lutte au mois de mars et après !



Les luttes d'hier nourrissent les combats de demain

"Vingt et trois étrangers et nos frères pourtant"

Fidèle aux idéaux portés par Missak Manouchian et ses camarades, la CGT lutte sans relâche pour que la France soit un pays de libertés, de paix et de progrès social, une France terre d'accueil avec les mêmes droits pour toutes et tous.

Ce 21 février, la CGT fière de son histoire, et pour construire les combats de demain, rend hommage à ces hommes et à ces femmes, nos camarades.

→ 21 février - 16h - 11 rue de Plaisance - 75014 Paris



LE POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉ·ES RESTE LA PRÉOCCUPATION MAJEURE

Malgré une revalorisation des pensions de 5,3 % des retraites de base

Conformément aux dispositions du code de la Sécurité sociale, les retraites de base ont augmenté de 5,3 % au 1^{er} janvier 2024 (versées le 9 février) pour l'année 2023.

Rien n'est prévu au titre de l'année 2024 pour les retraites de base et complémentaire Agirc-Arcco, alors que le niveau de l'inflation prévue autour de 3,7 %, se traduisant par la poursuite de l'érosion du pouvoir d'achat des retraité·es.

Mois après mois, le décalage entre le montant des pensions et l'évolution des prix s'accroît. D'autant que les augmentations des retraites sont faites après plusieurs mois d'inflation forte. Elle frappe encore plus durement les retraité·es les plus modestes. Plus les retraites sont faibles, plus la part consacrée aux dépenses du quotidien pèsent lourdement sur le pouvoir d'achat. En 2 ans, les produits alimentaires

ont augmenté de 29 %, le gaz de 80 %, l'électricité de 28 %.

Début 2024, une nouvelle hausse est programmée pour l'électricité, les mutuelles et complémentaires santé, les franchises sur les médicaments, les loyers, le transport.

Ces hausses de prix ont un effet catastrophique sur la vie des retraité·es, beaucoup d'entre eux se privent de couverture sociale, de soins, de loisirs voire de produits de première nécessité.

En 2023, 50 % des 17,3 millions de retraité·es ont des pensions inférieures à 1 570 € (brut mensuel), 20 % d'entre eux ont une retraite autour de 1 000 € dont 74 % sont des femmes ayant eu des carrières « hâchées ». Aujourd'hui, 1,7 millions de retraité·es sont sous le seuil de pauvreté.

Il y a urgence à desserrer l'étau de la finance

Contrairement aux dires de Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie et des finances, le niveau des retraites baisse et représente aujourd'hui 13,5 % du PIB contre 17,6 % en 2020.

Ceci au prix de l'appauvrissement des retraité·es.

Dans le même temps, on assiste au gavage des actionnaires du CAC 40. Ce sont 97,1 milliards d'euros qui leur ont été versés, soit une augmentation de 17 milliards en un an.

Le ministre n'hésite pas à valoriser sa politique : « nous sommes devenus la nation la plus attractive pour les investissements financiers de la planète » livrant ainsi le pays aux exigences des marchés financiers et fonds prédateurs comme Black-Rock, Vanguard, Fidelity, JP Morgan, Goldman Sachs... sous influence américaine.

À cela, s'ajoutent les 157 milliards d'euros d'aides publiques bénéficiant aux entreprises sans conditions, ni contreparties.

Ce montant représente la moitié du niveau des retraites en France.



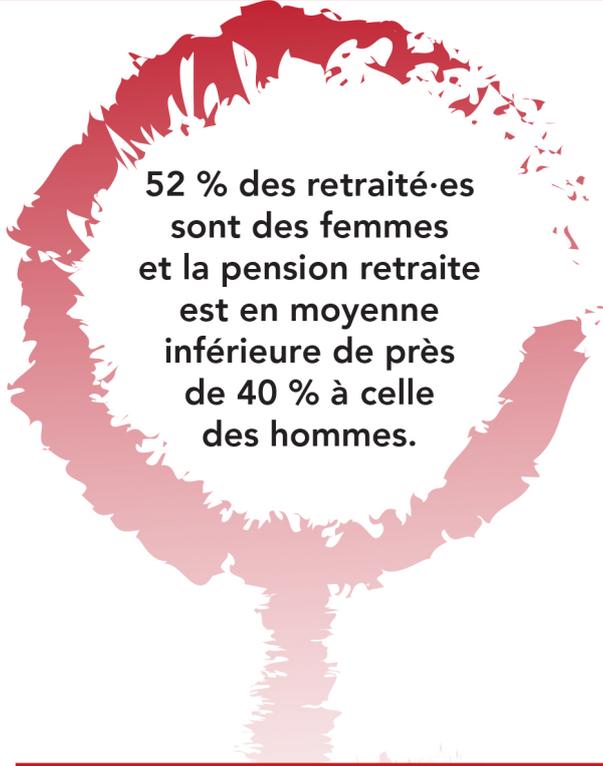
L'UCR-CGT revendique pour 2024 :

☞ **Une revalorisation minimale immédiate** des pensions du régime général et des pensions complémentaires de 10 %.

☞ **Avec une régulation** en rapport avec le niveau de l'inflation ou du salaire moyen début juillet.

☞ **Avec un objectif** « pas de retraite en dessous du Smic », revendiquer des mesures solidaires pour les petites retraites.

8 mars, journée internationale de lutte pour les droits des femmes. Il y a urgence à réduire le fossé entre les femmes et les hommes



52 % des retraité-es sont des femmes et la pension retraite est en moyenne inférieure de près de 40 % à celle des hommes.

L'UCR appelle les retraité-es, femmes et hommes à participer aux initiatives dans les départements et localités, avec de nombreuses organisations syndicales, féministes et politiques. Nous sommes toutes et tous concernés pour revendiquer ensemble l'égalité et la justice sociale entre les femmes et les hommes.

Une journée unitaire de mobilisation et de manifestations des retraité-es se tiendra le 26 mars dans toute la France

Faire entendre les retraité-es sur leurs besoins et revendications, concernant leur niveau de retraite, l'accès aux soins et l'hôpital public, la couverture sociale, maintenir le système de retraite à prestations définies, la sécurité sociale intégrale.

L'UCR-CGT appelle les retraité-es à continuer de signer la pétition unitaire des 9 organisations pour exiger 10 % des pensions et retraites pour 2024.

Ensemble construisons des rassemblements nombreux dans les territoires et les professions pour nous faire entendre et contraindre gouvernement et patronat d'augmenter les retraites de base et complémentaires à la hauteur du maintien du pouvoir d'achat.

Lieu de la manifestation :

Pour défendre mes revendications

• Mon pouvoir d'achat • Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens

J'adhère à la CGT

Nom et prénom :

Adresse :

.....

Code postal et ville :

Branche professionnelle d'origine :

Mail :

Tél. :

Bulletin à retourner à

Informatique et liberté: En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre



sécurité sociale

Commission annuelle du système différentiel
(droits acquis au régime de retraite
complémentaire CPPOSS pour les personnels
inscrits à l'effectif au 31/12/1993)

Le 17 janvier s'est tenue à l'Ucanss la Commission paritaire sur le système différentiel (cf. encadré).

À l'ordre du jour :

- Le suivi de l'activité assurée par la société EOSA (anciennement PREVERE), qui s'est substituée depuis 2019 à Malakoff-Humanis pour la gestion des rentes différentielles,
- La revalorisation des prestations du système différentiel.

Sur le premier point, les statistiques produites par l'assureur sont, à peu près, aussi explicites que celles qui fleurissent à la Sécurité sociale.

Le délai pour répondre aux réclamations est très long (1 mois) et ne s'améliore pas. On suppose qu'à l'instar de la Sécurité sociale, EOSA n'y consacre pas suffisamment de personnel pour faire des économies.

À l'occasion de ce point, nous avons appris que ce prestataire *[qui nous a été imposé il y a trois ans sans que les organisations syndicales nationales de la Sécurité sociale puissent donner leur avis]* n'est plus intéressé par la gestion du différentiel. Avec une certaine désinvolture, il a pris sa décision en septembre, mais n'en informe l'Ucanss qu'en décembre. À son tour, l'UCANSS profite de cette occasion pour nous en informer. La CGT est outrée de la désinvolture de Malakoff-Humanis et de l'UCANSS.

Nous tenons cette dernière comme responsable de la suite des événements. Il est clair qu'il n'est pas envisageable, dans le contexte présent, que le personnel soit pénalisé par cet abandon.

La CGT a rappelé que c'est Malakoff-Humanis qui a été chargé de la gestion du système différentiel.

L'UCANSS s'est engagée à ce qu'il n'y ait aucune interruption de service et aucune conséquence pour les bénéficiaires.

Sur le second point, précisons que la décision de revalorisation est prise par une Commission paritaire du système différentiel, sur la base du taux d'évolution du point Agirc-Arrco, par rapport à l'année civile précédente, sans que cette revalorisation puisse être inférieure à 1 %.

N° 01/2024
SECURITÉ
SOCIALE
15/02/2024

" Jamais nous ne tolérerons que soit rogné un seul des avantages de la Sécurité sociale. Nous défendrons à en mourir et avec la dernière énergie cette loi humaine et de progrès."

Ambroise Croizat

CIRCULAIRE



Les organisations syndicales se sont unanimement prononcées pour l'alignement du taux de revalorisation du système différentiel à celui adopté pour l'Agirc-Arrco, soit 4,9%.

L'UCANSS a proposé d'en déduire le 0,38% déjà versé en « à valoir » sur 2024 à l'occasion de la Commission du 16 mai 2023 ainsi que le 1% d'augmentation minimum intervenu au 1er janvier, soit 3,52 % (4,9% -0,38% -1%).

La CGT a demandé un geste à l'employeur, à savoir de renoncer à déduire cet « à valoir », ce qui est loin de compenser la réelle dévaluation du système différentiel par rapport à l'inflation. En vain.

Tout au plus, a-t-il consenti à prendre comme date d'effet le 1er janvier 2024. Rappelons que la date de la revalorisation pour l'Agirc-Arrco était au 1er novembre 2023.

La CGT, rejointe par FO, a protesté contre le refus de l'UCANSS d'appliquer la totalité de la revalorisation votée à l'ARRCO-AGIRC. Le prétendu « à valoir de 0,38% » n'en est plus un dans la mesure où l'inflation a augmenté de plus de 4,9% ! CGT et FO ont, en conséquence, émis un vote négatif.

Ont voté pour : UCANSS (24 voix), CFTD (6 voix), CFE-CGC (2 voix), CFTC (2 voix), UNSA (2 voix),

Ont voté contre : CGT (6 voix), FO (6 voix)

La décision d'une revalorisation à 3,52% est adoptée à la majorité des voix.

La rente différentielle est censée compenser partiellement la perte financière subie lors du passage en 1993 de notre régime de retraite conventionnelle de la CPPOSS (Caisse de Prévoyance du Personnel des Organismes de Sécurité Sociale) aux retraites complémentaires ARRCO et AGIRC (pour les cadres).

Comme beaucoup de régimes spéciaux, la CPPOSS garantissait une retraite proportionnelle au dernier salaire. L'employeur et l'autorité de tutelle ne voulant plus financer, ils ont décidé d'intégrer les personnels de la Sécurité sociale dans le régime de droit commun.

Ne sont concernés que les personnels inscrits à l'effectif au 31/12/1993. Le calcul du différentiel est tellement défavorable aux personnels que de plus en plus d'entre eux n'ont plus droit à une rente, mais seulement à un versement unique (2 000 bénéficiaires d'une sortie en capital en 2023).

Pour toutes ces raisons, la CGT n'était pas signataire du protocole d'accord.

La CGT demande aux retraités de ne pas hésiter à l'informer de tous les problèmes qu'ils pourraient rencontrer concernant le différentiel et son versement.

